



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Communiqué du CRENC
en date du 08 février 2022

COMPETITIONS FEDERALES

URGENT

Dans le cadre de la bascule des compétitions équestres dans le système fédéral, nous vous rappelons que :

- **Chaque structure équestre** doit s'assurer que l'ensemble de sa cavalerie de compétition soit inscriptible dans la base FFE SIF (pour les compétitions de division Club et Poney) et dans la base FFE Compet (pour les divisions Amateur),
- **Chaque cavalier compétiteur de la division Amateur :**
 - o Doit au préalable avoir créé son compte « engageur » sur le site FFE Compet,
 - o Doit s'assurer que son ou ses chevaux de compétitions sont inscriptibles dans la base FFE Compet.

Tous les chevaux et poneys, susceptibles de faire de la compétition en 2022, doivent désormais être enregistrés dans la base FFE Sif (Ma cavalerie) et/ou la base FFE Compet (Mon espace perso / Enreg. Chevaux/poneys).

Pour information, tous les chevaux de sport répertoriés dans la base UPRA ont été basculés dans la base FFE.

Il est demandé à chaque structure et à chaque cavalier compétiteur de division Amateur d'enregistrer leurs chevaux/poneys dans la base FFE Sif ou FFE Compet **au plus tôt.**

Toute anomalie, ayant pour conséquence l'impossibilité d'enregistrer un Poney/Cheval dans la base FFE Sif et/ou FFE Compet, doit être transmise au CRENC (equitation@lagoon.nc) **avant jeudi 10 février prochain à midi, en précisant le nom du cheval, son numéro Sire et l'anomalie qui est liée (impossibilité de l'inscrire en FFE Sif et/ou FFE Compet) et éventuellement si l'erreur porte sur le transpondeur, la date de naissance, les propriétaires, etc.**

Pour une complète information, les techniciens informatiques de la FFE sont en train de procéder chaque jour à des régularisations sur la base chevaux. Si toutefois dans l'intervalle, et si au plus tard jeudi midi, les anomalies **précédemment signalées et/ou rencontrées étaient levées**, il est important de prévenir au plus tôt le CRENC pour qu'il retire l'anomalie de la liste qui sera transmise pour régularisation à la FFE.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension,

Bien sportivement,

L'équipe du CRENC

Nous vous invitons à consulter la rubrique « actualité » du site internet www.crenc.nc pour prendre connaissance des tutoriels mis en ligne pour vous aider dans vos démarches.

Le CRE-NC représente la Fédération Française d'Équitation en Nouvelle Calédonie

